

## Une formation au programme d'aide à la communication et au langage Makaton est prévue à **CHARTRES** : **Les 17-18-19 Juin et 23-24-25 Juillet 2019**

La demande pour des formations étant importante, nous prendrons en compte les dossiers d'inscriptions complets qui nous parviendront les premiers, par courrier uniquement.

Pour vous inscrire, vous devez retourner votre dossier d'inscription au secrétariat d'AAD MAKATON – 212 rue Roger Salengro – CS60221 - 85006 La Roche sur Yon Cedex.

Aucune inscription ne peut se faire par téléphone.

### Contenu pédagogique :

- Notions générales sur la communication et différents types de handicap.
- Apprentissage et utilisation de 450 signes issus de la LSF
- Apprentissage et utilisation du code pictographique
- Mise en place du programme

L'équilibre entre les parties théoriques et les parties pratiques est respecté. Des supports des conférences sont remis à chaque stagiaire. Nous vous présentons des exemples et des enregistrements vidéo qui permettent à chaque stagiaire d'être opérationnel dès la fin de chaque session de formation.

### Tarifs :

- 410 € pour le premier parent
- 200 € pour le conjoint
- 740 € pour un professionnel libéral.
- 850 € pour un professionnel dont la formation est financée par un établissement (fournir une attestation d'accord et/ou de prise en charge de l'établissement)

### Pour vous inscrire, merci de nous faire parvenir :

- Le bulletin d'inscription rempli et signé, accompagné du chèque correspondant à l'ordre d'AAD Makaton.
- Le formulaire d'adhésion accompagné d'un chèque de 23 € libellé à l'ordre d'AAD Makaton.

L'inscription ne sera prise en compte définitivement qu'à réception de l'intégralité du paiement et ce, avant le début de la formation. Dans le cas d'un paiement par l'intermédiaire d'un organisme de formation continue, ou d'un organisme public, une convention devra être signée avant le début de la formation.

### Prise en charge possible :

#### Pour les parents :

- **MDPH** : la formation peut être prise en charge dans le cadre du complément d'allocation spéciale. Pour cela, vous devez contacter la MDPH de votre département pour établir un dossier.

#### Pour les professionnels libéraux :

La formation peut être prise en charge par le FIFPL (Fonds Interprofessionnels de Formation des Professionnels Libéraux). À l'issue de la formation, vous devrez fournir la facture acquittée et vos attestations de présence.

AAD Makaton est également référencé auprès de l'Organisme Gestionnaire du Développement Professionnel Continu.

**Pour les professionnels en institution :**

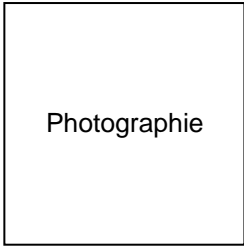
La formation peut être prise en charge dans le cadre de la formation continue. Vous devez faire la demande auprès de votre employeur. Une convention de formation sera établie avec votre institution.

**Modalités d'organisation :**

- 1) AAD Makaton se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant.
- 2) AAD Makaton se réserve le droit de refuser une inscription si celle-ci est incomplète, ou si le nombre maximum de participants est atteint.
- 3) Toute absence non justifiée, ou un report de session à l'initiative d'un participant ne sera accepté qu'en cas de force majeure et dûment justifié (certificat médical, ...). Le report de date pourra se faire uniquement dans la limite des places disponibles.
- 4) Les frais d'hébergement et de repas sont à la charge du stagiaire.
- 5) Annulation d'une inscription avant le début de la formation :
  - Annulation plus de 2 mois avant le début de la formation : le remboursement de l'inscription sera effectué moyennant une retenue de 23 € (participation aux frais administratifs).
  - Délai compris entre quinze jours et 2 mois avant le début de la formation : les frais d'annulation s'élèveront à 80 €.
  - Délai inférieur à quinze jours avant le début de la formation : aucun remboursement.Pour des cas de force majeure (décès d'un proche, maladie...), sur justificatif, le remboursement sera possible avec une retenue de 23 € pour les frais administratifs. Le report à la session de formation suivante, en fonction des places disponibles, sera proposé.
  - Toute modification de dossier entraîne une retenue de 23€

**FORMATION AU PROGRAMME MAKATON - CHARTRES**  
**Les 17-18-19 Juin et 23-24-25 Juillet 2019**  
**Bulletin à retourner avant le 15 Mai 2019**

**BULLETIN D'INSCRIPTION (un par participant)**  
 (À écrire en noir)



Nom, prénom : .....

Etes-vous ?

- Parent       Professionnel libéral       Professionnel en institution  
 Autre (précisez) : .....

Votre formation est-elle financée ?  Oui  Non

Si oui, par quel organisme (FIF-PL, MDPH, Formation continue, DPC ...)? .....

Adresse

personnelle : .....

Code Postal : .....

Ville : .....

Téléphone personnel : ..... Email personnel : .....

<i><b>Vous êtes parent</b></i>	<i><b>Vous êtes professionnel</b></i>
<p><b><u>Date de naissance de votre enfant :</u></b>            .....</p> <p>Troubles : .....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p><b><u>Profession :</u></b>            .....</p> <p>Lieu d'exercice : (coordonnées)            .....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Tel : .....</p> <p>.....</p> <p>Mail professionnel : .....</p> <p>.....</p>
<p>Où est-il scolarisé            .....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>Combien d'enfants ou d'adultes connaissez-vous            actuellement susceptibles de bénéficier du Makaton :            .....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p>Nom et adresse de son orthophoniste :            .....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>Comment avez-vous connu l'existence du Makaton ?            .....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p>Comment avez-vous connu l'existence du Makaton ?            .....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>	<p>Comment avez-vous connu l'existence du Makaton ?            .....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

Les informations recueillies lors des inscriptions, font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification à ces informations. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de l'association : AAD MAKATON - 18 Place Bugnot – 85000 La Roche Sur Yon

**Tarifs :**

- 410 € pour le premier parent
- 200 € pour le conjoint
- 740 € pour un professionnel libéral.
- 850 € pour un professionnel dont la formation est financée par un établissement (fournir un justificatif d'accord et/ou de prise en charge de l'établissement)
- Et 23 € d'adhésion à l'association (individuelle et obligatoire)

**Modalités :**

- 1) Mode de paiement : les chèques devront être mis à la date du 1<sup>er</sup> jour de formation
  - 1 chèque du montant de l'adhésion à notre association : 23 € (par personne)
  - 1 chèque du montant total de la formation qui sera encaissé à l'issue de la 1<sup>ère</sup> session.
  - L'inscription ne sera prise en compte définitivement qu'à réception de l'intégralité du paiement et ce, avant le début de la formation. Dans le cas d'un paiement par l'intermédiaire d'un organisme de formation continue, ou d'un organisme public, une convention devra être signée avant le début de la formation.
- 2) AAD Makaton se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant, et de refuser une inscription si le nombre maximum de participants est atteint ou que l'inscription est incomplète.
- 3) Un report de session à l'initiative d'un participant ne sera accepté qu'en cas de force majeure et dans la limite des places disponibles.
- 4) Les frais d'hébergement et de repas sont à la charge du stagiaire.
- 5) Annulation d'une inscription avant le début de la formation :

- Annulation plus de 2 mois avant le début de la formation : le remboursement de l'inscription sera effectué moyennant une retenue de 23 € (participation aux frais administratifs).
  - Délai compris entre quinze jours et 2 mois avant le début de la formation : les frais d'annulation s'élèveront à 80 €.
  - Délai inférieur à quinze jours avant le début de la formation : aucun remboursement.
- Pour des cas de force majeure (décès d'un proche, maladie...), sur justificatif, le remboursement sera possible avec une retenue de 23 € pour les frais administratifs. Le report à la session de formation suivante, en fonction des places disponibles, sera proposé.
- Toute modification de dossier entraîne une retenue de 23€

**▼ Pour une inscription définitive ▼**

MERCI DE RETOURNER CE BULLETIN D'INSCRIPTION SIGNE, ACCOMPAGNE DU FORMULAIRE D'ADHESION, ET DE VOS REGLEMENTS EN DEUX CHEQUES SEPARES.  
(Par lettre simple sans recommandé)

**DATE :**

**SIGNATURE :**

(cachet de l'établissement pour les professionnels en institut)

**FORMULAIRE D'ADHESION 2019**

MERCI D'ECRIRE VOS COORDONNEES EN LETTRES CAPITALES

**Coordonnées personnelles :**  
 Nom : ..... Prénom : .....  
 Adresses : .....  
 .....  
 Téléphone : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ Email : .....

**Parent :**  
 Avez-vous un enfant concerné par un problème de communication ?  
 Oui  Non   
 Prénom de l'enfant : .....  
 Date de naissance : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

**Professionnel :**  
 Votre activité : .....  
 Sous quelle forme (libérale, en institution, autres) .....  
 Adresse professionnelle : .....  
 .....  
 Téléphone : \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_ / \_\_  
 Email : .....  
 Adresse à utiliser par l'association :  
 Professionnelle  Personnelle

Je souhaite devenir membre adhérent et verse 23 euros de cotisation  
 Je souhaite soutenir l'action d'AAD Makaton et faisant un don supplémentaire d'un montant de .....euros  
 Les chèques sont à libeller à l'ordre de « Association Avenir Dysphasie Makaton »  
 L'adhésion est valable jusqu'au 31 décembre 2019

Comment avez-vous connu l'existence du Makaton ?  
 .....  
 .....  
 .....

Les informations recueillies lors des adhésions, font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification à ces informations. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au secrétariat de l'association.

Fait le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Signature :